

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18/09/2018

Le 24 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplaçant Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Marc PECHOUX (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Création d'une nouvelle station de traitement à Villeneuve - Convention de servitude de passage - Parcelle D 1200 (anciennement 962) à Villeneuve

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle le projet de renouvellement de la station de traitement des eaux usées sur la commune de Villeneuve, située en zonage collectif.

Les travaux débutent en septembre 2018.

M. Bernard REY explique que la voie d'accès au tènement passe sur une parcelle privée cadastrée D962. N'ayant pour l'instant pas obtenu un accord des propriétaires sur l'acquisition de cette parcelle par la CCDSV, il y a ainsi nécessité de signer une convention créant une servitude de passage avec chacun des propriétaires concernés afin de permettre l'accès à la future installation pour son exploitation et son entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention sous-seing privé établissant une servitude de passage pour l'exploitation de la nouvelle station de traitement sur la **parcelle n°D1200** située sur la commune de Villeneuve ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à procéder à la signature de la convention, à procéder aux dépenses, et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables concernant ce projet d'assainissement ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif – op 54- 812192.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

27 SEP. 2018

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180924-2018C101-AS

Affichage le :

27 SEP. 2018

A Trévoux, le 24/09/2018

Le Président,
Bernard GRISON

